

**CONTRATS**

Le contrat administratif  
 Le contrat de partenariat public-privé  
 Le contrat de partenariat public-privé  
 Le contrat de partenariat public-privé

**Le Conseil constitutionnel,  
 le mandat d'arrêt européen  
 et le renvoi préjudiciel à la Cour de justice**

**CONTENTIEUX**

Le contentieux des décisions individuelles  
 Le contentieux des décisions individuelles  
 Le contentieux des décisions individuelles

**COLLOQUE**  
 Administrations, citoyens, public...  
 Les transformations de l'État  
 Les transformations de l'État  
 Les transformations de l'État  
 (Première partie)

**DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE**

Le droit public de l'économie  
 Le droit public de l'économie  
 Le droit public de l'économie

**SERVICES PUBLICS**  
 Le service public  
 Le service public  
 Le service public d'exploitation  
 Le service public

**DROITS ET LIBERTÉS**

Les droits et libertés  
 Les droits et libertés  
 Les droits et libertés

**DROIT ADMINISTRATIF  
 ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE**  
 Le droit administratif et le droit de l'Union européenne  
 Le droit administratif et le droit de l'Union européenne  
 Le droit administratif et le droit de l'Union européenne

**ENVIRONNEMENT**

L'environnement  
 L'environnement  
 L'environnement

**DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER**  
 Le droit administratif comparé et étranger  
 Le droit administratif comparé et étranger  
 Le droit administratif comparé et étranger

**RESPONSABILITÉ**

La responsabilité  
 La responsabilité  
 La responsabilité

**CHRONIQUES**  
 Droit administratif et Convention européenne  
 des droits de l'homme  
 Droit administratif et droit constitutionnel

### DIRECTION

#### Directeurs :

Pierre Delvolvé et Pierre Bon

#### Secrétaire général :

Dominique Pouyaud  
Professeur à l'Université  
Paris Descartes (Paris V)

#### Secrétaire général adjoint :

Coralie Mayeur-Carpentier  
Maître de conférences  
à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris cedex 14  
E-mail : rfd@daloz.fr

### PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Sylvie Faye

### ÉDITION

#### Directeur éditorial :

Philippe Weiss

#### Secrétaire de rédaction :

Marie Thomas

Tél. rédaction : 01 40 64 12 81

Fax : 01 40 64 54 66

E-mail : m.thomas@daloz.fr

### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

#### Directrice des abonnements :

Yvette Nay

41, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92

#### Responsable relation clients :

Marie-Hélène Tylman

Tél. : 0820 800 017 (0,12 € TTC/mn)

Hebdomadaire (6 numéros par an)

Prix de l'abonnement 2013 TTC (1 an) :

France 285,88 €

UEM 303,15 €

Étranger 305,88 €

Prix au numéro : 64,32 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Darmstadt - D-83075 Feinbach - Allemagne).

### ÉDITION DALLOZ

Société anonyme

Le capital de 3956 040 euros

Siège social :

31-35 rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>

CE Paris 572 195 550

fax 572 195 550 000 98

Codé APE 5811 Z

INPA FR 69 572 195 550

Biennale des éditions Lefebvre-Sarrut

Reproduction, même partielle, de tout ce qui est publié dans la revue est interdite.

ISSN n° 1013 T 83763

ISSN n° 10763-1219

Publiée en France par JOUVE

10, rue de la République - Dr Sauvé - 53100 Mayenne

1<sup>er</sup> trimestre 2013 - juillet 2013

© 2013 - tous droits réservés - Juris art

### Le Conseil constitutionnel, le mandat d'arrêt européen et le renvoi préjudiciel à la Cour de justice

Note sous Conseil constitutionnel, 4 avril 2013, *M. Jeremy F.*, décision n° 2013-314 P QPC par Henri LABAYLE et Rostane MEHDI... 461

## COLLOQUE 477

### Administré, usager, citoyen, public... Les transformations du destinataire de l'action administrative et de son droit

(Première partie)

#### L'usager victime

par Maryse DEGUERGUE ..... 477

#### L'usager et la rémunération du service rendu

par Xavier CABANNES ..... 482

#### L'usager vulnérable

par Diane ROMAN ..... 486

#### Portrait de prévenus en usagers de la chaîne pénale

par Jean DANET ..... 490

#### La privatisation de l'usager

par Agathe VAN LANG ..... 494

#### La révision générale des politiques publiques et la question de l'« usager »

par Jacques CAILLOSSE ..... 499

#### Le destinataire des politiques environnementales

par Marianne MOLINER-DUBOST ..... 505

#### L'usager, acteur du contentieux

par Bertrand SEILLER ..... 509

## RUBRIQUES 513

### CONTRATS

#### Le juge administratif, le contrat et la propriété des biens de retour

par Laetitia JANICOT et Jean-François LAFAIX ..... 513

#### Les contrats de l'administration devant le juge judiciaire :

1. Le juge judiciaire et la « commande publique » par Marion UBAUD-BERGERON ..... 531

2. La nullité d'un contrat de l'administration devant le juge judiciaire

Note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 16 janvier 2013, *Société L'Allexoise*, n° 11-27.837 par Benoît PLESSIX ..... 541

### CONTENTIEUX

#### La modulation dans le temps des effets d'une annulation en matière électorale

Conclusions sur tribunal administratif de Paris, 6 décembre 2012, *Mme Marthe Corpet, M. David Van der Vlist*, n°s 1214145 et 1214177/2-1 par Amélie FORT-BESNARD ..... 549

### DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

#### Les « public goods » : traduction juridique d'une notion économique

par Maxime BOUL ..... 557

### DROITS ET LIBERTÉS

#### Menaces d'excision et qualité de réfugié

Conclusions sur Conseil d'État, Assemblée, 21 décembre 2012, *Mlle Khadija Leila Darbo-Fofana*, n° 332491 ; *Mme Fatim Fofana*, n° 332492 ; *Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)* c. *Mlle Fatoumata Traore*, n° 332607 par Edouard CREPEY ..... 565

#### Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme

1. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et droit administratif par Henri LABAYLE et Frédéric SUDRE ... 576

2. Jurisprudence administrative et Convention européenne des droits de l'homme par Xavier DUPRÉ DE BOULOIS et Laure MILANO ..... 585

3. Le délit d'offense au Président de la République : une occasion manquée À propos de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, 14 mars 2013, *Eon c. France*, n° 26118/10 par Nathalie DROIN ..... 594

### ENVIRONNEMENT

#### Le renouveau du principe de participation en matière environnementale à l'aune de la réforme législative du 27 décembre 2012

par Laetitia FERMAUD ..... 603

#### Principe de précaution et déclaration d'utilité publique

Conclusions sur Conseil d'État, Assemblée, 12 avril 2013, *Association coordination interrégionale Stop THT et autres*, n°s 342409, 342569, 342689, 342740, 342748 et 342821 par Alexandre LALLET ..... 610

### RESPONSABILITÉ

#### Le fait illicite non fautif, fondement de la responsabilité de l'État du fait des lois inconventionnelles

par Joseph Frank OUM OUM ..... 627

## SERVICES PUBLICS

**Le droit de grève et le service public d'exploitation des centrales nucléaires : les pouvoirs de réglementation et de réquisition de la société Électricité de France**

Conclusions sur Conseil d'État, Assemblée, 12 avril 2013, *Fédération Force Ouvrière Énergie et Mines et autres*, n<sup>os</sup> 329570, 329683, 330539 et 330847  
par Frédéric ALADJIDI ..... 637

## DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

**Nouvelles variations sur la hiérarchie et l'agencement des normes internes, internationales et de l'Union européenne**

Note sous Conseil d'État, 6 décembre 2012, *Société Air Algérie*, n<sup>os</sup> 347870 et 347871  
par Paul CASSIA ..... 653

## DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

**Chronique de jurisprudence**  
par Agnès ROBLOT-TROIZIER  
et Guillaume TUSSEAU ..... 663

## DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

**Le droit public polonais dans l'Union européenne**  
par Wojciech ZAGORSKI ..... 681

**TABLES** 689



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.